

**Délibération 2021/03**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET  
Séance du 12 février 2021**

Date de la convocation : 8 février 2021  
Date d'affichage : 8 février 2021  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 15  
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 15  
POUR : 15                      CONTRE : 0                      ABSTENTION : 0

**Objet de la délibération : ACHAT PARCELLE B986 CCC**

L'an deux mil vingt et un et le douze février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des mariages, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

PRÉSENTS : M. BILHAC - E. BONAFE –E. BONNIOL -B. CASTES - B. DEL ROX - G. GUIZIOU – M. HUGOL- S. JEUNET –P. LOUX – C. NOHARET - I. SILHOL - S. SILHOL - P. SOULAIROL - C. VIDAL - D. ZARAGOZA

ABSENTS excusés : /

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de vente de la Communauté de Communes du Clermontais concernant l'immeuble situé 1 rue Anatole France (parcelle B 986) pour un montant de 167 000 €.

Cet immeuble comprend l'ancien local de la boulangerie au feu de bois et un appartement au 1<sup>er</sup> étage de 62 m<sup>2</sup>.

Madame le Maire informe le Conseil que des aides de la Région pourraient être obtenues sous réserve d'éligibilité :

- Soit le dispositif d'aide au logement des communes à vocation sociale : 25 % d'une dépense éligible plafonnée à 20 000 € HT par logement.
- Soit le Pass commerce de proximité : 30 % des dépenses éligibles avec un plafond de 80 000 €

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du maire et après en avoir délibéré,  
**DECIDE à l'unanimité de faire une proposition d'achat à la Communauté de Communes du Clermontais d'un montant de 100 000 € avec une clause suspensive de solution de relogement pour la famille de réfugiés, de la parcelle B986.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Et publication ou notification le